

FEDERATION FRANCAISE DES TRUFFICULTEURS



Nos Réf: 26.17/FFT

Siège administratif:
2 rue Joseph Lacroix, F - 30700 UZES

PLAN DE FILIERE TRUFFICULTURE

Le 15 décembre 2017

Travaux menés dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation.

contact FFT

Michel Courvoisier, courvoisier@wanadoo.fr

Michel Tournayre, m.tournayre@wanadoo.fr

Contenu

La truffe : une filière d'avenir.....	3
Etat des lieux et CHIFFRES CLES de la filière truffe en France.....	3
Une filière organisée et des engagements sociétaux.....	4
Diagnostic et engagements de la filière	5
Prise en compte des attentes sociétales : vers une production de truffes écologique	7
Gouvernance de la filière et axes prioritaires de développement 2018-2025	7

La truffe : une filière d'avenir

Il faut rappeler en préambule que la Fédération Française de Trufficulture (FFT) agit depuis 2014 et ce jusqu'en 2020 dans le cadre d'un protocole de développement de la trufficulture. Ce protocole poursuit les buts suivants

- Volonté de maintenir la France comme leader international, et poursuite de la modernisation de l'outil de production,
- Maintenir les retombées économiques, sociales et culturelles de la trufficulture,
- Répondre aux attentes du marché en terme qualité et de quantité
- Continuer les collaborations que ce soit dans le domaine technique, de la formation ou de partenariat avec la recherche

Ce protocole s'inscrit donc déjà pleinement dans le cadre des réflexions « plan filière » des Etats Généraux de l'Alimentation.

Depuis 2014, des résultats concrets sont déjà observables : hausse du nombre de plantations, professionnalisation de la filière par la création de charte FFT sur les marchés, comité de pilotage sur les aspects recherche, piloté par l'Institut national sur la Recherche Agronomique (INRA), en partenariat avec la FFT, mais aussi le centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le Centre International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), le Centre technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL), et d'autres partenaires scientifiques.

Etat des lieux et CHIFFRES CLES de la filière truffe en France

- **20 000** trufficulteurs et truffeurs estimés (45- 50% n'ont pas le statut d'agriculteur)
- **6 000** adhérents à la Fédération Française des trufficulteurs donc la moitié d'agriculteurs actifs
- **18 000** hectares sur 40 départements (10 000 d'âge de 10 à 30 ans, 8000 de moins de 10 ans) et 49 000 Ha de plus de 30 ans
- **40 à 70 tonnes** de production annuelle
- **500 à 900 €/kg de prix de vente, 1000 euros** : variable selon les saisons, les quantités disponibles, la qualité du produit...
- **24 M € (estimation de la valeur de la production) CA estimé : 67.3 M €**
- **5 à 10 000 €** (achat du terrain non compris) correspondent au montant de l'investissement/ha pour la plantation d'une parcelle agricole
- **1000 - 1500 ha** plantés en moyenne par an en France
- **40% de la production** est commercialisée sur les marchés de gros, **20% sur les marchés de détails** (environ 100 marchés recensés) 30-40 % en direct (consommateurs, restaurateurs, métiers de bouches, pépiniéristes, courtiers..)
- **13 conserveurs de truffes** produisant environ 15 T de conserves pour un CA de 10 M euros (membres de la FIAC)
- **30 courtiers environ**
- **300 000 plants truffiers** vendus en France par 15 pépiniéristes agréés, le contrôle des plants est réalisé par l'INRA et le CTIFL pour assurer aux producteurs de plants la commercialisation d'un matériel de qualité.

Quatre grandes régions de production :

- le Centre Ouest (Poitou-Charentes et Centre),
- le Sud-Ouest (Aquitaine, Midi Pyrénées et Limousin),

- le Sud Est (Languedoc Roussillon, Paca et Rhône-Alpes),
- le Centre Est (Bourgogne, Franche Comté, Champagne Ardennes, Lorraine et Auvergne)

Le marché français :

La commercialisation de la truffe à l'état frais est effectuée par des circuits plus ou moins directs sur des marchés de détail spécialisés ou des marchés de gros hebdomadaires destinés aux professionnels (négociants). Une partie de la production est mise en conserve (15 T environ par an),

Le décret n° 2012-129 du 30 janvier 2012 détermine les exigences de qualité et d'étiquetage applicables aux truffes vendues à l'état frais et aux denrées alimentaires comportant de la truffe

Production en moyenne (5 ans): 58 tonnes

- 45 tonnes pour les truffes melanosporum et brumale
- 5 tonnes pour la truffe aestivum var. uncinatum,
- 8 tonnes pour l'aestivum

Imports –exports :

Selon les données des Douanes françaises, les importations françaises de truffes (à l'état frais ou réfrigéré) ont représenté 59 539 kg en volume pour 11,99 millions d'euros en 2015. Les principaux fournisseurs de la France sont l'Espagne avec une part de marché (PDM) volume de 69 %, l'Italie (PDM volume de 23 %), la Chine (3 %) et l'Australie (3 %).

Une filière organisée et des engagements sociétaux

La filière est organisée autour de cinq acteurs principaux :

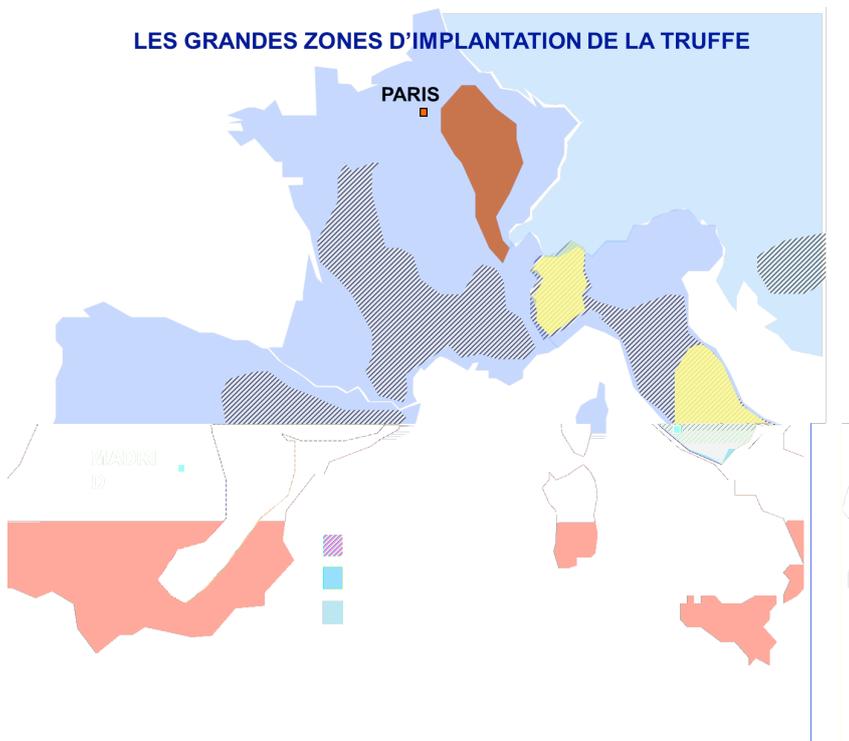
- **Le Syndicat national des pépiniéristes** produisant des plants à vocation truffière, qui compte 15 entreprises (300 000 plants/an)
- **La Fédération Française des Trufficulteurs (FFT)**
- **7 fédérations régionales de trufficulteurs** (6000 adhérents), qui permettent un volume de 1000 Ha plantés annuellement en moyenne, et d'obtenir 40 à 70 tonnes de truffes toutes espèces récoltées annuellement
- **L'Association des Négociants en Truffes du Sud-Est (ANTSE)**, 12 entreprises (environ)
- **Le Groupe truffes de la Fédération française des Industries d'Aliments Conservés (FIAC) :** 13 adhérents conserveurs de truffes produisant environ 15 tonnes de conserves pour un chiffre d'affaires d'environ de 10 millions d'euros (2012).

Nous proposons un plan d'action concerté entre le niveau national et les différents niveaux régionaux, permettant une concrétisation et une concertation forte entre les différents acteurs (associations départementales, fédérations nationale et régionales).

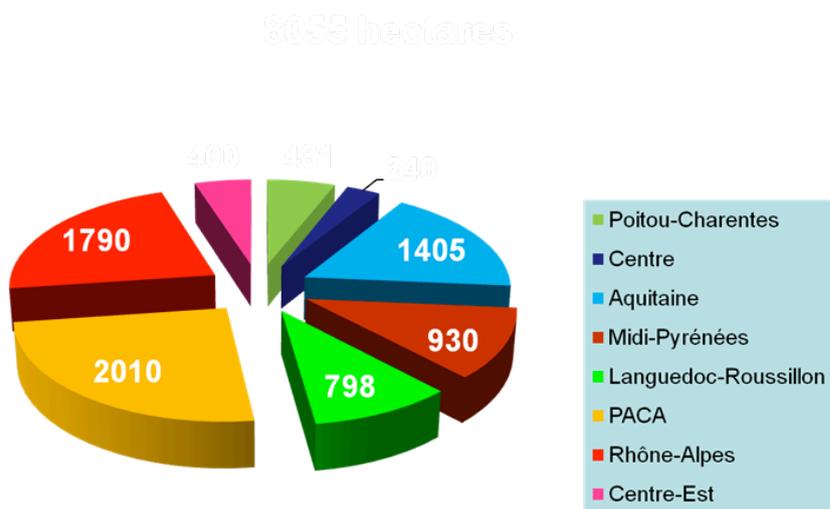
Au niveau français, la trufficulture représente une contribution non négligeable aux activités agricoles dans plus de quinze régions françaises adhérentes de la Fédération Française de la Trufficulture. Les fédérations départementales et régionales sont fortement présentes dans la promotion de la truffe au

FEDERATION FRANCAISE DES TRUFFICULTEURS

travers d'un réseau de fêtes de la truffe, réparties sur tout le territoire national, garants d'une communication concertée sur l'importance de la culture de la truffe pour le maintien de milieux ouverts, comme de la qualité des truffes présentées : sur chaque fête organisée par une fédération, des contrôles sont effectués pour vérifier la provenance des produits et éviter de tromper le consommateur vis-à-vis de truffes d'importation (notamment chinoises).



PLANTATION TRUFFIERES EN FRANCE DE 2007 A 2015 (ha)



Diagnostic et engagements de la filière

La volonté des professionnels converge vers une meilleure maîtrise de la production et un plus grand impact sur le territoire : plus les espaces de garrigues, de bois et de landes seront entretenus par la production de truffes, plus la lutte contre l'incendie et le maintien de la biodiversité sera important. Plusieurs études ont montré par ailleurs le rôle de la trufficulture sur la conservation des paysages, l'entretien des zones de garrigues pour le maintien de milieux ouverts, ainsi que l'implantation locale qui participe au maintien de populations rurales et contribue à la dynamique économique des arrière-pays.

Il faut constater cependant que la filière française est en sous-production. Essentiel pour la préservation d'un territoire entretenu et maîtrisé, la trufficulture permet de répondre à plusieurs objectifs qui entrent dans le cadre des demandes du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

1. **Sur la contractualisation : Favoriser la production de truffes de qualité**, par des financements en faveur de la plantation de plants truffiers certifiés, en mettant en avant la tuber melanosporum et d'autres variétés typiques des régions de productions françaises. Le rythme de plantations de 1000ha/an pourrait ainsi passer à 1500ha/an en 2023, avec une cible intermédiaire à 1200ha/an en 2020. Ceci inclut également l'extension des **plantations et des rénovations de truffière**, ce qui induit la réappropriation par les agriculteurs de zones de productions historiques ou l'extension de zones de production sur des territoires nouveaux : l'aménagement du territoire par les plantations truffières doit répondre à la déprise agricole, la friche ou l'embroussaillage des terres agricoles. Les indicateurs seront les superficies nouvelles implantées en truffes.
2. **La coordination de la recherche, par la poursuite de l'expérimentation et le renforcement de l'appui technique aux trufficulteurs ainsi que la diffusion des résultats**. L'objectif est de mettre en place une meilleure coordination de la recherche sur la trufficulture et la définition d'une stratégie par la mise en place d'un comité de pilotage de la recherche en trufficulture, en partenariat avec l'Institut national pour la recherche agronomique (INRA). L'objectif est l'établissement de priorités en matière de recherche et la coordination des opérations avec les autres structures ou instituts de recherche dont notamment le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), les universités, le Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), ou encore le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL).

Dans ce cadre de travail sur les plants truffiers, un travail de fonds est mené avec le syndicat des pépiniéristes de plants truffiers certifiés (2 pépiniéristes INRA, 15 pépiniéristes CTIFL), avec publicité sur site Internet de la Fédération Française pour maîtriser la qualité, mais aussi augmenter la sécurisation des plantations par l'utilisation de plants truffiers certifiés.

Nous pouvons résumer les engagements autour de **quatre axes prioritaires** :

Axe n° 1 : Accroître et régulariser la production par l'amélioration des rendements et extension des superficies

- Amélioration ou élaboration des itinéraires techniques innovants (pour les principales espèces de Tuber) y compris sexualité, apport de spores, nutrition, ...
- Gestion de l'arbre support et des plantes compagnes, qualité des plants truffiers
- Optimisation des conditions et des modalités de plantation

Axe n° 2 : Adapter les modes de production aux conditions climatiques et anticiper les changements globaux prévisibles

- Gestion raisonnée de l'eau
- Evolution des pratiques pour une protection des truffes vis à vis des aléas (chaleur, sécheresse, gel)
- Adaptation des espèces végétales associées

Axe n° 3 : Améliorer la maîtrise des qualités organoleptiques et physiques au champ et post récolte en frais et en transformé

- Qualifier la maturité organoleptique (indicateurs objectifs, cinétique d'évolution, ...)
- Evaluation de la maturité des truffes
- Technologies de conservation post récolte

- Optimiser le post-récolte jusqu'au consommateur
- Produits dérivés des truffes

Axe n° 4 : Renforcer la valorisation des territoires par la trufficulture

- Valorisation des paysages, de la biodiversité associée et de la sylviculture truffière
- Conservation et gestion de sites naturels remarquables y compris réhabilitation d'anciennes truffières

Prise en compte des attentes sociétales : vers une production de truffes écologique

Ecologiquement neutre (pas de traitements, pas d'engrais), territorialement intéressant (utilisation de zones de déprises agricoles ou création de zones-tampons permettant la maîtrise des incendies ou l'utilisation de terres inutilisables pour d'autres cultures), la trufficulture représente un secteur économique d'avenir et un réservoir écologique essentiel au sein des espaces agricoles dont elle favorise le maintien de la biodiversité.

La trufficulture n'utilise pas de fertilisants chimiques, pas d'herbicides et pas de fongicides, la truffe étant un champignon. De plus elle consomme peu d'énergie car le sol est modérément travaillé, demande des besoins en eau réduits (gestion raisonnée) et seulement des amendements calcaïques et organiques ne nécessitant aucun apport chimique. Son impact sur l'environnement est plutôt favorable.

La trufficulture est une culture alternative, n'utilisant aucun intrants, économe en eau et en énergie, à forte valeur ajoutée et d'un intérêt environnemental reconnu.

De fait, **la question qui doit être approfondie ces prochaines années concerne les pratiques qui définissent une trufficulture basée sur l'écologie (pourquoi pas en Agriculture Biologique) de la plantation à sa mise en production.** Pour tenter d'apporter une réponse à cette question, la FFT devra être en capacité de recueillir et d'analyser des données déjà existantes auprès des Producteurs de truffes. Ces données seront la base d'une enquête auprès des propriétaires et de leurs pratiques sur leurs truffières. Ceci devrait permettre de cerner des situations précises de conduite respectueuses d'un cahier des charges.

Il apparaît opportun de déterminer les principaux points pour développer un conseil exercé dans le cadre de missions de conseillers experts dans la discipline et d'instaurer des perspectives d'avenir en reconnaissant la truffe comme **production à haute valeur environnementale**. Par ailleurs, une option de travail intéressante pourrait être développée, celle d'**agroforesterie sur truffières** : utilisation de l'inter-rang des arbres pour produire d'autres productions entre la fin de l'hiver et l'été.

Sur les engagements sociétaux, l'optique de travail portera également sur les expérimentations concernant **la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique : le travail mené depuis plusieurs années grâce au financement de FranceAgrimer dans le cadre de CulturTruf est là pour le prouver.** Dans le cadre d'un partenariat avec l'INRA et le CTIFL, la FFT participe à des travaux de recherche sur l'évolution du bilan hydrique et de la production dans différentes truffières en fonction d'itinéraires techniques.

Gouvernance de la filière et axes prioritaires de développement 2018-2025

Des liens étroits existent entre les acteurs de la filière et la FFT qui recherchent tous une augmentation de la production et de la qualité des truffes.

La FFT consulte régulièrement l'ANTSE et la FIAC, en particulier sur la norme truffes fraîches. Un accord interprofessionnel (INTERFEL) est en cours de finalisation pour définir la norme de truffes fraîches. LA FFT a aussi mis en place de la charte des marchés de trufficulteurs, qui assure l'acheteur de la qualité de la manifestation et des truffes qu'il y achète.

La FFT et le Syndicat des pépiniéristes travaillent avec leurs correspondants européens (trufficulteurs et scientifiques) à une amélioration de la qualité des plants.

Les acteurs de la filière se réunissent lors du Comité truffes de FranceAgriMer.

Pour le développement de la production de truffe, la gouvernance de la filière souhaite :

- Que l'expérimentation et l'appui technique en trufficulture, soutenus dès l'origine par les pouvoirs publics par des Protocoles passés entre le Ministre de l'agriculture et le Président de la Fédération Française des Trufficulteurs (le dernier ayant été signé le 26 février 2014), ainsi que par les Régions et les Départements : **continuation de l'action**
- Les contrats de Plan Etat-Régions et les dispositifs annexes ont permis de faire fonctionner le réseau expérimental coordonné en trufficulture depuis plus de vingt ans et d'ancrer sur la terrain la diffusion du progrès technique. Parallèlement le renforcement des liens entre trufficulture et recherche scientifique (dont les programmes Séquençage du génome, Systruf ou TrufPyr) qui ont produit des résultats innovants : **continuation de l'action**
- Les trufficulteurs attendent un renforcement de la mise à disposition pratique de ces innovations sous diverses formes adaptées aux différents « terroirs » truffiers et aux différentes espèces de Tuber : sites de démonstration, outils pédagogiques, sessions de formation, publications adaptées et aussi suivis techniques personnalisés « à la ferme » : **renforcement des actions de communication**
- La dernière priorité réside dans la pérennité des dispositifs et, surtout, la préservation des compétences techniques portées par le groupe des techniciens régionaux. Il y a là un outil tout à fait remarquable et apte à s'adapter au contexte tout en dynamisant une production de plus en plus professionnalisée. La FFT demande que le poids réel de la filière truffes reste bien en perspective (impact économique, écologique, social, paysager, gastronomique, festif, prestige ...): **renforcement des financements des techniciens spécialisés.**

L'objectif est de proposer une vision ambitieuse pour le progrès technique en trufficulture en France, cela pour augmenter et régulariser une production de qualité des différentes espèces de truffes, de la rendre compétitive face aux importations alors que des producteurs s'implantent dans les deux hémisphères et de la faire mieux connaître par la société et les territoires.

Michel TOURNAYRE



Président